



Le premier groupe de la classe de seconde 1 du lycée Edmond-Perrier après l'audience hier matin. Le deuxième groupe sera au tribunal mercredi prochain (KB)

LYCÉE EDMOND-PERRIER

La justice en situation réelle

La classe de Seconde 1 du lycée Edmond-Perrier reconstitue actuellement deux affaires pénales au TGI de Tulle. Le premier procès a eu lieu hier matin. Il concernait une histoire de violences en milieu scolaire.

Il n'y a rien de mieux qu'un procès simulé pour montrer aux élèves le fonctionnement de la justice et les amener à réfléchir sur les questions sociétales. C'est le pari que font Marie Bloyer, CPE au lycée Edmond-Perrier et juriste de formation et Caroline Raymond, professeur d'histoire-géographie. Ce projet éducatif est mené avec l'APCJF, association pour la promotion de la citoyenneté des jeunes et des familles basée à Villepinte (et à l'initiative du juge Jean-Pierre Rosenczveig, ancien président du Tribunal pour Enfants de Bobigny) et en partenariat avec le CDAD19*.

Le travail est réalisé cette année avec la classe de Seconde 1. Les

élèves se réunissent par demi-groupe une fois tous les quinze jours dans le cadre de l'EMC (Education Morale et Civique). «*Huit affaires leur ont été proposées. Elles ne sont pas imaginées mais bien réelles et ont déjà été jugées*», précise Marie Bloyer. Les lycéens ont choisi une affaire de violences en milieu scolaire, qui a débuté à partir d'une rumeur et une autre de «*violences volontaires ayant entraîné la mort (requalification de meurtre)*». A eux aussi de déterminer leur propre rôle : avocats, mis en cause, victimes, témoins, assesseurs...

Après une réflexion en classe, vient le moment de l'audience. Celle-ci dure toute la matinée dans une salle du TGI de Tulle, chacun est à sa place et doit tenir son rôle, faire preuve de conviction et d'éloquence. «*L'objectif est de montrer le fonctionnement de la justice et des institutions mais nous travaillons également sur de*

nombreuses compétences transversales : le rapport à la loi, la connaissance de tous les métiers de la justice...», souligne Marie Bloyer. «*L'idée est de les amener à s'intéresser au monde dans lequel on vit, découvrir comment il fonctionne, quelles en sont les clés et comment ils peuvent se les approprier*», ajoute la CPE passionnée. Au final, les jeunes se rendent compte que juger n'est pas simple mais nécessite de «*connaître les circonstances, de recontextualiser et de faire preuve d'humanité*». Une belle leçon pour les futurs citoyens !

(*)Le conseil départemental de l'accès au droit informe, oriente, aide les Corrèziens dans leurs démarches juridiques, les met en relation avec un juriste, un avocat, un notaire, un huissier... C'est lui qui assure les visites du TGI de Tulle l'été ouvertes aux touristes. C'est également lui qui accueille les élèves de collège et lycée au Palais de Justice pour des projets de reconstitution ou pour assister aux audiences (réelles), 21 classes ont été accueillies. Le CDAD organise le forum des métiers de la justice en septembre. Au prochain, les jeunes recevront un passeport de la citoyenneté sur une clé USB. Contact : 05 87 49 31 03.